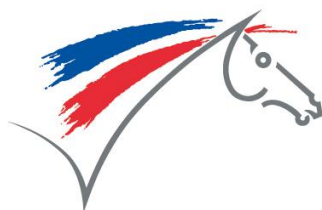


31 MAI 2018

PAYS DE LA LOIRE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

**REGLEMENT 2018
CHAMPIONNATS AMATEURS
COMITE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**



SAUT D'OBSTACLES

Du 23 et 24 JUIN 2018 au BIGNON (44)

CHAMPIONNATS AMATEURS

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de Saut d'Obstacles, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

Les épreuves des championnats sont ouvertes à tout licencié fédéral de la région Pays de la Loire.

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Championnats	LFC	Chevaux/Poneys
Amateur 2	Amateur CRE Pays de la Loire	6 ans et plus
Amateur 1	Amateur CRE Pays de la Loire	6 ans et plus
Amateur Elite	Amateur CRE Pays de la Loire	6 ans et plus

ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée au **Lundi 18 Juin 2018** dans les conditions prescrites dans la DUC et sur www.ffe.com onglet FFECompét.

BOXES

Voir sur FFECompét.

QUALIFICATION

Cavaliers

Un cavalier ne peut concourir qu'un seul Championnat lors de l'événement. Il peut néanmoins participer aux autres épreuves du concours avec un autre cheval que son cheval de championnat.

LES CAVALIERS AYANT PLUSIEURS CHEVAUX DANS LE CONCOURS DEVRONT FAIRE LA DECLARATION AUPRES DU JURY DU CHEVAL ET DU NIVEAU DU CHAMPIONNAT AUQUEL IL SOUHAITE PARTICIPER. A DEFAUT, LE PREMIER CHEVAL DANS LE PREMIER NIVEAU SERA RETENU.

Le championnat Amateur 2 est fermé aux couples ayant participé au Grand Régional CSO CWD 2018 Ama 1 et Ama Elite.

Le championnat Amateur 1 est fermé aux couples ayant participé au Grand Régional CSO CWD 2018 Ama Elite.

Chevaux

Un cheval ne peut participer qu'à un seul Championnat lors de l'événement et ne peut pas participer à l'épreuve N°5 - Préparatoire 1,00m.

EPREUVES ET NORMES TECHNIQUES

Championnats	1^{ère} Etape	2^{ème} Etape	3^{ème} Etape
Amateur 2	105	110	110
Amateur 1	115	120	120
Amateur Elite	125	130	130

BAREMES ET DEROULEMENT

Les épreuves se courent indépendamment du Championnat, sauf la 3^{ème} étape qui est réservé au 25% des couples les mieux classés au cumul des points des étapes 1 et 2.

Le classement pour le championnat se fera selon les résultats des 3 étapes :

Première étape : Barème C.

L'ordre de passage des concurrents est celui publié sur FFEcompet.

Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales. Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent.

Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

Deuxième étape : Barème A. Temps Différé, (Vitesse : 350 m/mn):

L'ordre de passage des concurrents est celui publié sur FFEcompet.

Les points de pénalités sont ajoutés aux points de la première étape.

Troisième étape : Barème A. avec chrono, (Vitesse : 350 m/mn):

Cette manche est réservée aux 25% des couples le mieux classés à l'issue du cumul des points : 1e étape + 2e étape + chrono de la 2^{ème} étape.

L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire à l'issue de la première et de la deuxième étape.

CLASSEMENT

Le classement de la 3^{ème} étape s'obtient par le cumul des pénalités de la 1^{ère} étape, de la 2^{ème} étape et de la 3^{ème} étape.

Le classement de la 3^{ème} étape est le classement du Championnat.

DOTATIONS

	1^{ère} Etape	2^{ème} Etape	3^{ème} Etape
Amateur 2	300 €	600 €	1200 €
Amateur 1	400 €	800 €	1600 €
Amateur Elite	500 €	1000 €	2000 €

PRIX

Des plaques et flots : minimum aux 8 premiers de chaque épreuve.

Répartition de la dotation :

- Réglementaire pour la 1^{ère} et 2^{ème} étapes.
- Pour la 3^{ème} étape, répartition réglementaire des 8 premiers prix + un prix créé du 9^{ème} au dernier couple classé (hors éliminé ou abandon).